Décision n° 2021-0678 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 12 avril 2021 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à l'opérateur Stella telecom

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-0479 en date du 24 mai 2011 attestant du dépôt par l'opérateur Stella telecom d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Stella telecom reçu le 9 avril 2021, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 12 avril 2021, les dispositions attribuant à l'opérateur Stella telecom (Siren : 414 597 062) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	**Ressources restituées**	**Décision d'attribution**	**Date de la décision d'attribution**
Code point sémaphore national	03671	2012-0888	03/07/2012

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Stella telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 12 avril 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales